



**Avec la CASA,
donnons de l'**R** à nos déchets !**

Guide des déchets




zéro déchet | déchetteries | emballages | végétaux
encombrants | compostage | verre | valorisation

Avec la CASA,
donnons de l'**R** à nos déchets !

Chaque année, **326 millions de tonnes de déchets** sont produites en France par les activités économiques et les ménages, selon l'Ademe.

Diminuer notre production de déchets, c'est économiser les **ressources épuisables** de la planète mais aussi **limiter les impacts** liés à leur production et à leur gestion.

Réduire, Réutiliser et Recycler, c'est le **trio de comportements gagnants** pour une consommation **plus responsable**.

-  **Réduire** nos déchets ;
-  **Réutiliser** nos objets pour allonger leur durée de vie autant que possible ;
-  Bien trier nos déchets pour qu'ils soient **recyclés** en nouvelles ressources.

Avoir ces réflexes au quotidien, **c'est s'engager** à son échelle pour une consommation plus responsable tout en œuvrant à **protéger notre pouvoir d'achat**. Cette approche vertueuse nous permet notamment de proposer une **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères la plus basse des Alpes-Maritimes**.

Pour vous aider, ce guide regroupe un ensemble d'**outils pratiques pour agir au quotidien** :

J'adopte la zéro déchet attitude



Je fais mes courses avec des sacs réutilisables



J'adopte un savon solide



J'utilise une gourde



Je n'achète plus de rasoirs jetables



J'utilise des cotons démaquillants lavables



Je fabrique ma lessive maison

+ d'astuces

<https://univalom.fr/le-zero-dechet-dunivalom/>



Je trie mes déchets

Les emballages ménagers,
journaux, magazines

Journaux, papiers,
emballages en carton
& briques alimentaires



EN VRAC
OU SAC
TRANSPARENT
PAS DE
SAC NOIR

Emballages
en métal



Emballages
plastiques

Consigne : Emballages en vrac, non imbriqués,
bien vidés.

Refus : Si le bac contient un sac noir ou trop
d'erreurs de tri il ne sera pas collecté.

+ d'infos

https://liens.agglo-casa.fr/bien_trier_ses_dechets



51 KG

par habitant et par an collecté
mais il reste encore

128 KG

d'emballages dans nos pou-
belles d'Ordures Ménagères



Ordures ménagères



Vaisselle en verre ou porcelaine,
terre cuite



Objets en plastique

ORDURES
MÉNAGÈRES
DANS LA
POUBELLE
ORDINAIRE



Le verre

Consigne : En vrac, bien vidé, non lavé.

Refus : Vaisselles en verre ou en porcelaine, terre cuite, verre de table.

Bouteilles
en verre



Flacons de parfum
en verre

Pots et bocaux en verre



Nous reversons à **la ligue contre le cancer** 3.05 € par tonne pour l'ensemble du territoire soit **19 102 € pour l'année 2022**.

35 KG

par habitant et par an collecté mais il reste encore **32 kg** de verre dans nos poubelles d'OM.



#Cliiink : gagnez des points à chaque dépôt de verre et bénéficiez de bons d'achat.

Triez le verre pour préserver l'environnement et le pouvoir d'achat.

+ d'infos

https://liens.agglo-casa.fr/carto_pav



Je composte mes déchets alimentaires

Univalom distribue gratuitement des composteurs

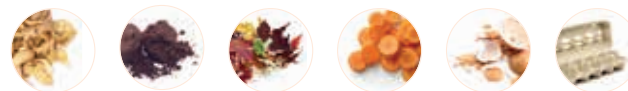
→ **Compostage individuel**

→ **Compostage collectif**

Le compostage

Consigne :

Sans modération!



→ Épluchures de fruits et légumes → Thé et marc de café → Déchets de jardin (feuilles mortes...) → Légumes coupés en morceaux → Coquilles d'œufs → Cartons/cartonnettes: essuie-tout et cartons sans imprimés (boîtes à œufs)

Avec parcimonie:

→ Coques de fruits secs (noisettes, noix...) → Tontes de gazon
→ Pain dur → Épluchures d'agrumes

À éviter:

→ Viande, os, poisson → Coquilles (moules, huîtres, crustacés)
→ Mégots → Les couches-culottes

Il reste encore

136 KG

de déchets compostables par habitant et par an dans nos poubelles d'OM.

+ d'infos

<https://univalom.fr/le-compostage/>



Mes autres déchets

Je valorise mes déchets non recyclables

Bac ordures ménagères

Consigne : Vaisselle, verres et assiettes, déchets d'hygiène (masques, lingettes, couches-culottes, cotons-tiges...), petits objets usés ou cassés non électriques (jouets...), restes de repas, emballages souillés.

Refus : Les déchets dangereux (piles, solvants, seringues...), verre, textiles, végétaux, appareils électriques, les encombrants palettes...

438 KG

par habitant et par an collecté



+ d'infos

https://liens.agglo-casa.fr/bien_trier_ses_dechets



+ d'infos sur les filières à

Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

https://liens.agglo-casa.fr/envinet_infos_rep



Je me renseigne sur ma collecte

Téléchargez et imprimez votre calendrier de collecte sur votre commune.

→ **Si vous êtes collectés le matin :** veuillez sortir vos bacs la veille à partir de 19h.

→ **Si vous êtes collectés le soir :** veuillez sortir vos bacs à partir de 18h.

+ d'infos

https://liens.agglo-casa.fr/calendriers_collecte



Mes déchets sont source d'énergie

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) d'Antibes est une installation permettant la valorisation énergétique des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) produites sur le territoire.

Cette valorisation, en 2021, a permis la production de plus de 69 631 MWh, soit l'équivalent de la consommation d'environ 17 000 foyers.

Prochainement, l'incinération de nos déchets permettra d'alimenter un réseau de chaleur, en froid comme en chauffage, pour les riverains dans un rayon de 1km.

+ d'infos

<https://univalom.fr/lunite-de-valorisation-energetique/>



Je gère mes encombrants

Les **encombrants** sont à apporter en **déchetterie**.

Une **collecte gratuite** est également possible **sur rendez-vous**.

→ Pour les **particuliers en habitat individuel**, la CASA collecte gratuitement les encombrants sur rendez-vous, jusqu'à **2m³ maximum**.



→ Pour les **copropriétés**, la demande de rendez-vous doit être gérée par le **syndic**. Volume maximum collecté **par rendez-vous 6m³**.

Un **dépôt sauvage d'encombrants** entraîne une contravention pouvant aller jusqu'à **1 500€** d'amende.

12 271 TONNES

collectées en déchetteries et porte à porte en 2022.

+ d'infos

<https://liens.agglo-casa.fr/encombrants>



Je ne brûle pas mes déchets verts

Le **brûlage à l'air libre des déchets verts** est **interdit** (sauf cas dérogatoire).

→ Le **non-respect de cette interdiction de brûlage** peut entraîner des peines d'amendes **jusqu'à 450 euros**.

→ Les **végétaux** sont à apporter en **déchetterie**.

Cependant, **une expérimentation de collecte en porte à porte** est menée sur **certains quartiers de la CASA**.

Consigne : Petits branchages, élagage, taille, tonte.

Refus : Plastique, pots, souche, troncs.

25 561 TONNES

collectées en déchetteries et porte à porte en 2022.

Il reste encore **30 kg de végétaux** par habitant et par an dans nos poubelles d'OM.

+ d'infos

https://liens.agglo-casa.fr/alternatif_brulage

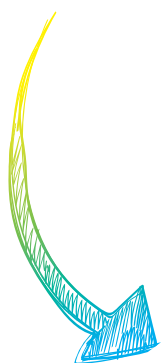


Je dépose à la déchetterie

La CASA compte **sept déchetteries** sur son territoire.

Pour les particuliers, les dépôts sont gratuits jusqu'à **1,5 tonne par an et par foyer** (tous déchets confondus).

Particuliers et professionnels, retrouvez les tarifs en vigueur en ligne :



<https://univalom.fr/wp-content/uploads/2023/01/23-DE-PLIANT-DECHETTERIES-A5-v5t.pdf>



Je vais à la déchetterie



ANTIBES JUAN-LES-PINS

- 254 rue Henri Laugier
Lundi au samedi : 8h - 11h45 et 13h - 17h
04 92 91 92 99
- Accessible aux professionnels.
- Attention tous les déchets ne sont pas acceptés sur le site.
- Pour les particuliers uniquement le samedi sur rendez-vous.



BEAUDUN-LES-ALPES

- Quartier de Villeplaine
2451 route de Coursegoules
Mardi, jeudi et samedi : 8h - 12h
04 93 58 06 67



CIPIÈRES

- Route de Grasse, Lieu-dit Collet de la Croix
Mardi, jeudi et samedi : 14h - 17h
Mercredi et vendredi : 8h - 12h et 14h - 17h
04 93 32 96 26



LA COLLE-SUR-LOUP

- 62 Boulevard Alex Roubert
Lundi au samedi : 8h30 - 11h45 et 14h - 17h
04 93 32 94 85



ROQUEFORT-LES-PINS

- 210 Allée du Château de Mougins – Route de Nice
Lundi au samedi : 8h30 - 11h45 et 14h - 17h
04 92 60 03 78
- Accessible uniquement aux particuliers.



VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

- 461 Chemin de la Veyrière
Lundi au samedi : 8h30 - 11h45 et 14h - 17h
04 92 28 50 21



VALLAURIS

- Zone Industrielle Saint-Bernard
Domaine des Tuilières
Lundi au samedi : 8h - 12h45 et 14h - 17h
04 92 38 06 11
- Accessible uniquement aux particuliers.

+ d'infos

<https://univalom.fr/les-decheteries-particuliers/>



Je recycle mes vêtements

Consigne : Donner les vêtements et linge de maison propres et secs. Attacher les chaussures par paires.

Refus : Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisis ne sont pas recyclables.

4 KG
par habitant
et par an collecté
mais il reste encore
20 KG
de textile dans
nos poubelles
d'Ordures Ménagères



+ d'infos

<https://refashion.fr/citoyen/fr>



https://liens.agglo-casa.fr/carto_pav

Je gère mes demandes



Formulaires de demandes ou signalements

→ Formulaire de signalement de bac non collecté, de casse de bac, de demande d'informations concernant la collecte ou relatif à la qualité de service



https://liens.agglo-casa.fr/formulaire_envinet_signalement

Carte des Points d'Apports Volontaire :

→ Emballages + verre + cartons + ordures ménagères + textiles linge chaussures :



https://liens.agglo-casa.fr/carto_pav

Ramassage des encombrants sur rendez-vous

→ Demande de rendez-vous encombrant particulier en **résidence individuelle** ou pour **copropriété**



https://liens.agglo-casa.fr/formulaire_envinet_enc_particuliers



https://liens.agglo-casa.fr/formulaire_envinet_enc_copros

Pour toute autre sollicitation : **envinet@agglo-casa.fr**

Le standard est également à votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
au **04 92 19 75 00**





J'adopte les bonnes habitudes

X Refuser les objets non nécessaires

Privilégier les produits réutilisables

Choisir les produits les moins emballés ou achetés en vrac

Opter pour des objets facilement réparables

Louer ou emprunter les produits dont on a rarement besoin

Réduire

Entretien ses appareils et respecter les conditions d'utilisation pour allonger leurs durées de vie

Réparer plutôt que jeter

Donner plutôt que jeter

Réutiliser

Acheter d'occasion plutôt que neuf

Transformer pour donner une seconde vie

Papiers, emballages en plastique, carton, métal à déposer dans le bac de tri
Verre dans le bac dédié



Piles et ampoules à déposer dans les bacs de collecte des magasins



Textiles et chaussures à déposer en point de collecte



Recycler

Meubles, appareils électriques et électroniques à déposer en déchetterie, en point de vente ou à faire reprendre lors d'une livraison



Pots de peinture, extincteurs se collectent en déchetterie



Médicaments non utilisés à rapporter en pharmacie



lesbonneshabitudes.gouv.fr



aglo-sophiaantipolis.fr



univalom.fr

